

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-060

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	19/09/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	19/09/2023
Présents : 18		
Votants : 20		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BOIVINEAU Myriam - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM. Rémi MANENTI - Nicolas BIBOLLET
Mme Josyane BAZIN - Claire COMBET - Marie GENON

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Avenant au lot n°03 du marché public de réhabilitation du Groupe Scolaire de Randens

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 30 juin 2023, le conseil municipal a attribué le lot n°3 du marché public de la réhabilitation du groupe scolaire de Randens à l'entreprise Nicoletti, lot comprenant la reprise des huisseries du bâtiment.

Lors de l'estimation prévisionnelle, le remplacement de l'intégralité des fenêtres n'avait pas été envisagé, mais il semble judicieux pour la cohérence des travaux de reprendre l'ensemble des huisseries.

Ainsi, le maire propose au conseil municipal de faire un avenant au marché à l'entreprise Nicoletti, entreprise attributaire la mieux-disante.



Il précise au conseil municipal que le montant supplémentaire de cet avenant s'élève à 33 140 € HT (trente-trois mille cent quarante euros hors taxes), et qu'il représente 29 % du marché initial de l'entreprise. Ces travaux supplémentaires seront confiés à l'entreprise par voie de modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Enfin, les changements ne modifient pas l'objet du marché.

Le nouveau montant du marché comprenant l'avenant cumulé est de 149 840 € HT (cent quarante neuf mille huit cent quarante euros hors taxes), soit 179 892 € TTC (cent soixante dix neuf mille huit cent quatre vingt douze euros toutes taxes comprises).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées,

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au maire ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au lot n°3 réfection des huisseries afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire de Randens;

- Approuve la réalisation d'un avenant au marché public de la réhabilitation du groupe scolaire de Randens concernant le lot n°03 « Huisseries du bâtiment »,
- Dit que cet avenant comprend le remplacement de l'intégralité des fenêtres ainsi que l'ensemble des huisseries,
- Dit que le montant de cet avenant s'élève à 33 140 € HT (trente-trois mille cent quarante euros hors taxes), amenant le nouveau montant du marché à 149 840 € HT (cent quarante-neuf mille huit cent quarante euros hors taxes), soit 179 892 € TTC (cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze euros toutes taxes comprises),
- Précise que l'entreprise Nicoletti, attributaire du Lot n°03 sera notifiée de cette modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application des présentes décisions,

Le secrétaire de séance

Denis RICHARD



Le Maire,

Hervé GENON